Envoyé en préfecture le 28/06/2021
Reçu en préfecture le 28/06/2021
Affiché le
ID : 064-200067106-20210619-CC_20210619_067-DE

Communauté D'AGGLOMERATION PAYS BASQUE
EUSKAL HIRIGUNE Elkargoa

Publié le 28/06/2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 19 JUIN 2021

OJ N° 067 - Urbanisme et Aménagement.
Création de la zone d'aménagement différé « Centre-bourg de TARDETS » sur la commune de Tardets-Sorholus.

Date de la convocation : 11 juin 2021
Nombre de conseillers en exercice : 231
Président de séance : Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque

PRESENTS :
ABBADIE Arnaud, ACCOCEBERRY Ximun, AIRE Xole, AIZPURU Eliane (jusqu'à l'OJ N°69), ALDACOURROU Michel, ALDANA-DOUAT Eneko (jusqu'à l'OJ N°4), ALLEMAN Olivier (jusqu'à l'OJ N°5), ALQUIE Nicolas (jusqu'à l'OJ N°22), ANCHORDOQUY Jean-Michel, ANGLADE Jean-François, ARAMENDI Philippe, ARHANCHIAGUE Jean-Pierre, ARHIE Cyril représenté par ETCHEVERRY Pierre-Michel suppléant, ARLA Alain, AROSTEGUY Maider (jusqu'à l'OJ N°40), ARRABIT Bernard (jusqu'à l'OJ N° 41), ARZELUS ARAMENDI Paulo, AYPHASSORHO Sylvain, BACHO Sauveur, BALMAT Mélanie (jusqu'à l'OJ N°69), BARANTHOL Jean-Marc, BEHOTEGUY Maider, BELLEAU Gabriel, BERGÉ Mathieu (jusqu'à l'OJ N°3 puis à compter de l'OJ N°8), BERTHET André, BICAIN Jean-Michel représenté par ZUBELDIA Maitena suppléante, BIDART Jean-Paul, BIDEGAIN Gérard (jusqu'à l'OJ N°44), BISAUTA Martine, BIZOS Patrick, BLEUZE Anthony (jusqu'à l'OJ N°22), BONZOM Jean-Marc, BORDES Alexandre (jusqu'à l'OJ N°55), BOUR Alexandra, BURRE-CASSOU Marie-Pierre, BUSSIRON Jean Yves, CACHENAUT Bernard, CAPDEVIELLE Colette, CARRERE Bruno, CARRICART Pierre, CARRIQUE Renée, CASCINO Maud (jusqu'à l'OJ N° 25,mais n'a pu voter l'OJ N°23), CASTEL Sophie (jusqu'à l'OJ N°58), CENDRES Bruno, CHAFFURIN André, COLAS Véronique, CORRÉGÉ Loïc (jusqu'à l'OJ N°67), COTINAT Céline, CURUTCHARRY Antton, CURUTCHET Maitena, DAGORRET François, DAGUERRE-ELIZONDO Marie-Christine, DAMESTOY Odile, DANTIACQ Pascal, DARASPE Daniel (jusqu'à l'OJ N°69), DARRICARRERE Raymond (jusqu'à l'OJ N°61), DE PAREDES Xavier (jusqu'à l'OJ N°7), DELGUE Lucien (jusqu'à l'OJ N°44), DEMARCQ-EGUIGUREN Solange, DERVILLE Sandrine, DESTRUHAUT Pascal (jusqu'à l'OJ N°69), DIRATCHETTE Emile, DUBOIS Alain, DUHART Agnès, DURRUTY Sylvie, DUZERT Alain, ECENARRO Kotte, ECHEVERRIA Andrée, ELGART Xavier, ELISSALDE Philippe, ERGUY Chantal, ERREMUNDEGUY Joseba, ESTEBAN Mixel, ETCHAMENDI Nicole (jusqu'à l'OJ N°71), ETCHART Jean-Louis, ETCHEBER Pierre, ETCHEGARAY Jean-René, ETCHEGARAY Patrick (jusqu'à l'OJ N°44), ETCHEMENDY Jean, ETCHEMENDY René (jusqu'à l'OJ N°6), ETCHENIQUE Philippe (jusqu'à l'OJ N°4), ETCHEVERRY Michel, ETCHEVERRY Pello (jusqu'à l'OJ N° 25,mais n'a pu voter l'OJ N°23), ETXELEKU Peio (jusqu'à l'OJ N°69), EYHERABIDE Pierre, FONTAINE Arnaud (jusqu'à l'OJ N°7), FOSSECAVE Pascale (jusqu'à l'OJ N°41), FOURNIER Jean-Louis représenté par DAGORRET LACARRA Anita suppléante, GALLOIS Françoise, GASTAMBIDE Arño représenté par OXARANGO Maite suppléante, GAVILAN Francis, GOBET Amaya, GONZALEZ Francis, GUILLEMIN Christian (jusqu'à l'OJ N°7), HARAN Gilles, HARDOUIN Laurence, HARDOY Pierre, HIRIGOYEN Fabiene, HIRIGOYEN Roland, HOUET Muriel, HUGLA David (jusqu'à l'OJ N°56), IBARRA Michel, IDIART Dominique, IHIDOY Sébastien, INCHAUSPE Laurent, IPUTCHA Jean-Marie, IRIART Alain, IRIART Jean-Pierre, IRIART BONNECAZE DEBAT Carole (jusqu'à l'OJ N°6), IRIGOYEN Jean-François, IRUME Jean-Michel, ITHURRALDE Éric, ITHURRIA Nicole (jusqu'à l'OJ N°4), JONCOHALSA Christian, KAYSER Mathieu (à compter de l'OJ N°5 et jusqu'à l'OJ N°42), LABADOT Louis (jusqu'à l'OJ N° 54), LABEGUERIE Marc, LABORDE Michel, LABORDE LAVIGNETTE Jean-Baptiste, LACASSAGNE Alain, LACOSTE Xavier, LAIGUILLON Cyrille (jusqu'à l'OJ N°45), LARRALDE André, LARRANDA Régine représentée par DUHART Mathias suppléant, LARRASA Leire, LASSERRE Florence, LASSERRE Marie, LETCHAUREGUY Maite, LOUGAROT Bernard (jusqu'à l'OJ N°53), LUCHILO Jean-Baptiste, MAILHARIN Jean-Claude, MARTIAL ETCHEGORRY Nathalie, MARTIN-DOLHAGARAY

Envoyé en préfecture le 28/06/2021
Reçu en préfecture le 28/06/2021
Affiché le
ID : 064-200067106-20210619-CC_20210619_067-DE

Christine, MASSÉ Philippe, MASSONDO Charles (jusqu'à l'OJ N°45), MASSONDO BESSOUAT Laurence (jusqu'à l'OJ N° 25,mais n'a pu voter l'OJ N°23), MILLET-BARBÉ Christian, MINONDO Raymond, MOUESCA Colette, NABARRA Dorothée, NADAUD Anne-Marie, NARBAIS-JAUREGUY Éric (jusqu'à l'OJ N°55), NÉGUELOUART Pascal, OÇAFRAIN Gilbert, OÇAFRAIN Michel (jusqu'à l'OJ N°54), OLÇOMENDY Daniel, PARGADE Isabelle (jusqu'à l'OJ N°55), PARIS Joseph, PINATEL Anne (jusqu'à l'OJ N°41), PITRAU Maite, POYDESSUS Dominique, PRÉBENDÉ Jean-Louis, QUIHILLALT Pierre, RUSPIL Iban (jusqu'à l'OJ N° 25,mais n'a pu voter l'OJ N°23), SAINT-ESTEVEN Marc, SALDUMBIDE Sylvie, SAMANOS Laurence, SANS Anthony, SANSBERRO Thierry, SERRES-COUSINÉ Christine, SERVAIS Florence (jusqu'à l'OJ N°69), SUQUILBIDE Martin, TELLIER François, THICOIPE Xabi, UGALDE Yves, UHART Michel, URRUTICOECHEA Egoitz (jusqu'à l'OJ N°11), URRUTY Pierre, UTHURRALT Dominique, VAQUERO Manuel (jusqu'à l'OJ N°50), YBARGARAY Jean-Claude.

ABSENTS OU EXCUSES :
ACCURSO Fabien, ALZURI Emmanuel, ARROSSAGARAY Pierre, AYENSA Fabienne, BACH Fabrice-Sébastien, BARETS Claude, BARUCQ Guillaume, BÈGUE Catherine, BERÇAÏTS Christian, BEREAU Emmanuel, BETAT Sylvie, BUTORI Nicole, CASABONNE Bernard, CASET-URRUTY Christelle, CASTREC Valérie, CHAPAR Marie-Agnès, CHASSERIAUD Patrick, CHAZOUILLERES Edouard, CROUZILLE Cédric, DALLET Emmanuelle, DAMESTOY Hervé, DAVANT Allande, DE LARA Manuel, DEQUEKER Valérie, DUBLANC Gilbert, DUPREUILH Florence, DURAND PURVIS Anne-Cécile, DUTARET-BORDAGARAY Claire, ERDOZAINCY-ETCHART Christine, ETCHEBERRY Jean-Jacques, GARICOITZ Robert, GOMEZ Ruben, GOYHENEIX Joseph, HEUGUEROT Daniel, IDIART Michel, INCHAUSPE Beñat, INCHAUSPE Henry, IRIGOIN Didier, IRIGOIN Jean-Pierre, JAURIBERRY Bruno, KEHRIG COTTENÇON Chantal, LAFLAQUIERE Jean-Pierre, LAUQUÉ Christine, LAVIGNE Dominique, LEIZAGOYEN Sylvie, LOUPIEN-SUARES Déborah, MARTI Bernard, MOCHO Joseph, MOTSCH Nathalie, OÇAFRAIN Jean-Marc, OLIVE Claude, PONS Yves, POYDESSUS Jean-Louis, PRAT Jean-Michel, QUEHEILLE Jean-Marie, ROQUES Marie-Josée, TRANCHE Frédéric, URRUTIAGUER Sauveur, VALS Martine, VERNASSIERE Marie-Pierre.

PROCURATIONS :
ALDANA-DOUAT Eneko à LARRASA Leire (à compter de l'OJ N°5), ALLEMAN Olivier à LASSERRE Florence (à compter de l'OJ N°6), AIZPURU Eliane à SAMANOS Laurence (à compter de l'OJ N°70), ALZURI Emmanuel à BOUR Alexandra, ARROSSAGARAY Pierre à CARRIQUE Renée, AYENSA Fabienne à DARRICARRERE Raymond (jusqu'à l'OJ N°61), BARETS Claude à MINONDO Raymond, BERGÉ Mathieu à CAPDEVIELLE Colette (à compter de l'OJ N°4 et jusqu'à l'OJ N°7), BIDEGAIN Gérard à BIDART Jean-Paul (à compter de l'OJ N°45), BUTORI Nicole à ECENARRO Kotte, CASCINO Maud à PINATEL Anne (OJ N°23 et à compter de l'OJ N°26 jusqu'à l'OJ N°41), CASTEL Sophie à LACASSAGNE Alain (à compter de l'OJ N°59), CASTREC Valérie à BALMAT Mélanie (jusqu'à l'OJ N°69), CHASSERIAUD Patrick à MOUESCA Colette, CHAZOUILLERES Edouard à LABORDE Michel, CROUZILLE Cédric à DE PAREDES Xavier (jusqu'à l'OJ N°7), DAMESTOY Hervé à DUBOIS Alain, DE PAREDES Xavier à ETXELEKU Peio (à compter de l'OJ N°8 et jusqu'à l'OJ N°69), DELGUE Lucien à ITHURRALDE Eric (à compter de l'OJ N°45), DUTARET-BORDAGARAY Claire à EYHERABIDE Pierre, ETCHEGARAY Patrick à LARRALDE André (à compter de l'OJ N°45), ERDOZAINCY-ETCHART Christine à LARRALDE André, ETCHEMENDY René à OLÇOMENDY Daniel (à compter de l'OJ N°7), ETCHEVERRY Pello à IRIGOYEN Jean-François (pour le vote de l'OJ N°23 et à compter de l'OJ N°26), ETXELEKU Peio à CURUTCHET Maitena (à compter de l'OJ N°70), FONTAINE Arnaud à ERGUY Chantal (à compter de l'OJ N°8), FOSSECAVE Pascale à VAQUERO Manuel (à compter de l'OJ N°42 et jusqu'à l'OJ N°50), GOMEZ Ruben à URRUTICOECHEA Egoitz (jusqu'à l'OJ N°11), GOYHENEIX Joseph à IHIDOY Sébastien, HEUGUEROT Daniel à RUSPIL Iban (jusqu'à l'OJ N° 25,mais n'a pu voter l'OJ N°23), IRIART BONNECAZE DEBAT Carole à IPUTCHA Jean-Marie (à compter de l'OJ N°7), ITHURRIA Nicole à IRIGOYEN Jean-François (à compter de l'OJ N°5), KEHRIG COTTENÇON Chantal à BISAUTA Martine, LAIGUILLON Cyrille à HARDOUIN Laurence (à compter de l'OJ N°46), LAFLAQUIERE Jean-Pierre à BLEUZE Anhony (jusqu'à l'OJ N°22), LAUQUÉ Christine à LACASSAGNE Alain, LOUPIEN-SUARES Déborah à CORRÉGÉ Loïc (jusqu'à l'OJ N°67), MARTI Bernard à DERVILLE Sandrine, OÇAFRAIN Jean-Marc à OÇAFRAIN Michel (jusqu'à l'OJ N°54), OÇAFRAIN Michel à OÇAFRAIN Gilbert (à compter de l'OJ N°55), OLIVE Claude à BERTHET André, ROQUES Marie-Josée à GONZALEZ Francis, TRANCHE Frédéric à DEMARCQ-EGUIGUREN Solange, VALS Martine à CASCINO Maud (jusqu'à l'OJ N° 25,mais n'a pu voter l'OJ N°23), VERNASSIERE Marie-Pierre à IBARRA Michel.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame CELINE COTINAT

Modalités de vote : VOTE A MAIN LEVEE

Envoyé en préfecture le 28/06/2021
Reçu en préfecture le 28/06/2021
Affiché le
ID : 064-200067106-20210619-CC_20210619_067-DE

OJ N° 067 - Urbanisme et Aménagement.
Création de la zone d'aménagement différé « Centre-bourg de TARDETS » sur la commune de Tardets-Sorholus.

Rapporteur : Monsieur Claude OLIVE

Mes chers collègues,

La commune de Tardets-Sorholus connaît un déclin démographique régulier amorcé depuis la fin des années 1960 et souhaite infléchir cette tendance en instaurant une nouvelle dynamique dans son centre-bourg permettant de répondre aux besoins de ses habitants et plus largement des résidents de la Haute-Soule. En effet, la commune de Tardets-Sorholus constitue une centralité commerciale et de services pour l'ensemble de ce territoire.

Motivation de la création de la Zone d'Aménagement Différé « Centre-bourg de TARDETS »

Afin de se doter des moyens d'intervention nécessaires à la reconquête de son centre-bourg, la commune de Tardets-Sorholus, qui entend jouer son rôle de polarité urbaine de Haute-Soule en confortant ses fonctions économiques et de mixité sociale, souhaite mettre en œuvre une politique foncière publique, en s'appuyant notamment sur l'Etablissement Public Foncier Local Pays Basque.

Pour favoriser une nouvelle dynamique démographique en développant une offre résidentielle et économique d'initiative publique, la commune a décidé de mettre en place un outil opérationnel lui permettant de répondre aux objectifs suivants :

- développement d'une offre de logements accessibles ;
- développement d'une offre de services, de commerces et d'équipements publics ;
- organisation du développement urbain dans le centre-bourg.

A travers les acquisitions foncières qu'elles entend réaliser directement ou via l'intervention de l'Etablissement Public Foncier Local Pays Basque, la commune souhaite notamment mettre en œuvre un projet d'aménagement urbain mixte, tant en termes d'habitat que de fonctions. La mixité des formes urbaines favorisera par ailleurs une gestion rationnelle des ressources foncières de la commune.

Pour rendre possible cette politique, la commune veut se rendre maitre des fonciers à enjeux et souhaite donc qu'une Zone d'Aménagement Différé soit instaurée sur le périmètre annexé à la présente délibération.

Vu la loi ALUR du 24 mars 2014 conférant aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre, ayant compétence en matière de PLU, la création des Zones d'Aménagement Différé ;

Vu l'arrêté préfectoral n°64-2016-07-13-011 en date du 13 juillet 2016 portant création de la Communauté d'Agglomération Pays Basque, fixant notamment ses compétences ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L212-1 et suivants relatifs aux Zones d'Aménagement Différé ;

Vu l'avis favorable du Conseil municipal de la commune de Tardets-Sorholus en date du 18 mars 2021 ;

Vu l'avis du Bureau du Syndicat Mixte du SCOT Pays Basque et Seignanx en date du 3 juin 2021.

Envoyé en préfecture le 28/06/2021
Reçu en préfecture le 28/06/2021
Affiché le
ID : 064-200067106-20210619-CC_20210619_067-DE

Considérant la volonté de la Communauté d'Agglomération Pays Basque de créer la Zone d'Aménagement Différé dite « Centre-bourg de TARDETS » sur la commune de Tardets-Sorholus, selon le motif évoqué ci-dessus et le périmètre annexé ;

Considérant qu'il y a lieu de donner la possibilité à la commune de Tardets-Sorholus de s'assurer la maîtrise foncière des parcelles délimitées sur le plan annexé ;

Considérant que la création d'une ZAD sur la commune de Tardets-Sorholus permet cette intervention foncière publique ;

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver la création de la Zone d'Aménagement Différé dite « Centre-bourg de TARDETS » sur la Commune de Tardets-Sorholus d'une superficie globale de l'ordre de 31 hectares, conformément aux documents annexés : rapport de présentation comportant la liste des parcelles et plan délimitant le périmètre de la ZAD ;
- de désigner la Commune de Tardets-Sorholus comme titulaire du droit de préemption ZAD pour une durée de 6 ans renouvelable à compter du caractère exécutoire de la présente délibération de création ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte ou document relatif au périmètre de la ZAD.

La présente délibération et le plan rappelant le périmètre seront affichés en Mairie de Tardets-Sorholus et au siège de la Communauté d'Agglomération Pays Basque pendant une durée d'un mois.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération et mention en sera insérée dans deux journaux locaux.

La présente délibération sera adressée aux organismes et services mentionnées à l'article R.212-2 du code de l'urbanisme : Conseil supérieur du notariat, Chambre départementale des notaires, Barreau constitué près le tribunal de grande instance dans le ressort duquel est créée la zone d'aménagement différé et greffe du même tribunal.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.

Signé électroniquement par : Remi Bochard
Date de signature : 28/06/2021
Qualité : Directeur général des services